



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

La Société **AXA France IARD**, dont le siège social est situé 26 rue Drouot 75009 à Paris, atteste que le:

MPH GROUPE
10 rue du DEBARCADERE
92700 COLOMBES

est à ce jour titulaire auprès de notre Société d'un contrat d'assurance n° **35076040917787** couvrant les conséquences pécuniaires de sa **RESPONSABILITE CIVILE** dans le cadre de ses activités :

A) d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans les secteurs suivants :

nucléaire

- faisabilité, conception (rédaction d'avant projets sommaires et détaillés, rédaction de spécifications techniques, rédaction de rapports de sûreté des installations nucléaires, gestion de dossiers techniques et d'intervention)
- étude définition (calculs de structures, élaboration de plans)
- réalisation (coordination et supervision de travaux TCE, maîtrise des coûts et de des délais, essais, rapport de fin d'intervention, mise en service industrielle)
- exploitation (accompagnement technique industriel, ingénierie de maintenance industrielle, rédaction de documents)
- démantèlement (gestion des déchets avant entreposage longue durée, assainissement, participation à la mise à l'arrêt définitif des installations).

pétrole, gaz et pétrochimie

- études (rédaction des spécifications)
- conduite de projet (coordination des travaux, maîtrise du temps, maîtrise des coûts, lancement et analyse des appels d'offres, management de l'ensemble du projet)
- construction, essai, mise en route (direction de chantier avec élaboration et mise en place des procédures, coordination de travaux, contrôle de la qualité et suivi des situations périodiques des travaux, préparation des essais préliminaires en relation avec les études et la construction, coordination des interventions pour la mise en service des installations, rédaction des manuels opératoires)
- exploitation maintenance (élaboration de documents d'exploitation et de maintenance, formation à l'exploitation et à l'entretien, intervention en arrêts programmés et revamping).

construction navale

- expertise :conseil, audit, organisation, documents de base, procédures, guides
- assistance à maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
 - management de projet : direction de projet et direction de chantier
 - gestion de projet : maîtrise des coûts, maîtrise des délais, maîtrise des risques, structuration de



-
-
- projet, contrôle de projet, gestion contractuelle, coordination, transfert de propriété
- études : coordination, contrôle d'avant projet sommaire et détaillé
- réalisation : coordination et supervision des travaux, supervision de mise en service
- formation
- prestations techniques générales :
 - avant projet sommaire et détaillé
 - spécifications techniques
 - gestion des dossiers techniques et d'interventions
 - calculs de structures
 - essais et mise en service
 - ingénierie de maintenance industrielle
 - réalisation de documents techniques.

□ process thermique

B) l'ingénierie de sécurité depuis la conception des projets jusqu'à leur réalisation, clefs et produits en main ; les domaines de compétences étant :

- Sécurité et conditions de travail,
- Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé lors d'opération de bâtiment ou de génie civil (loi n° 93 – 1418 du 31 décembre 1993, décret n° 94 – 1159 du 26 décembre 1994, décret n° 95 – 543 du 4 mai 1995, arrêté du 7 mars 1995 et les autres textes subséquents); la société assurée dispose de formateurs de coordonnateurs ainsi que de 18 coordonnateurs de compétence de niveau 1 (phase conception et réalisation).
- Sécurité industrielle,
- Hygiène et santé,
- Ergonomie,
- Incendie,
- Sûreté.

Les Montants des Garanties accordées par ce contrat figurent sur le tableau joint ci-après.

La présente attestation ne peut en aucun cas engager la Société assureur en dehors des limites fixées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du 01 Janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Fait à EQUEUDREVILLE, le 22 décembre 2010

L'AGENT GENERAL par délégation


CABINET
Eric DUCHEMIN
ASSURANCES et PLACEMENTS
72, Rue Gambetta
50120 EQUEUDREVILLE
Tél. 02 33 10 14 10 - Fax 02 33 10 14 11



MONTANTS DES GARANTIES

(sous réserve des dispositions des alinéas 238 à 244 des conditions générales)

Nature de la garantie	Limite en €
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus, sauf les garanties visées aux § A à G	10 000 000 par sinistre
▪ <u>sans</u> pouvoir excéder pour les Dommages matériels et immatériels confondus	3 100 000 par sinistre
▪ <u>dont</u> pour les seuls dommages immatériels non consécutifs	3 100 000 par sinistre
A – Faute inexcusable – Faute intentionnelle <i>(alinéas 88 à 93 des conditions générales)</i> dommages corporels	1 000 000 par sinistre
B - Dommages aux biens confiés <i>(alinéa 45 des conditions générales)</i> dommages matériels et immatériels confondus	3 100 000 par sinistre
C – Pollution et Atteintes à l’environnement <i>(alinéas 47 et 58 des conditions générales)</i>	800 000 par année d’assurance
D – Restaurant d’entreprise – réception <i>(alinéas 80 à 85 des conditions générales)</i> dommages corporels	1 500 000 par année d’assurance
E – Dommages aux biens des préposés <i>(alinéas 95 à 97 des conditions générales)</i> dommages matériels et immatériels confondus	250 000 par sinistre
F – Vols par préposés <i>(alinéas 75 à 78 des conditions générales)</i> dommages matériels et immatériels confondus	250 000 par sinistre
G – Dommages survenus après livraison, réception des travaux <i>(alinéas 50 à 57 des conditions générales)</i> dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3 100 000 par année d’assurance
▪ <u>sans</u> pouvoir excéder pour les dommages immatériels non consécutifs	3 100 000 par année d’assurance
H – Défense et recours <i>(Chapitre II – Titre II des conditions générales)</i>	30 000 par sinistre

